



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 7 mai 2019 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Madame la conseillère Lori Doucet a motivé son absence.

Madame la mairesse invite les citoyens à observer un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- monsieur Souphy Tansery, décédé le 1^{er} avril à l'âge de 57 ans;
- madame Andrée Desjardins née Villeneuve, décédée le 3 avril à l'âge de 76 ans;
- madame Françoise Fournier née Bernier, décédée le 15 avril à l'âge de 90 ans;
- monsieur Michel Gohier, décédé le 21 avril à l'âge de 63 ans;
- monsieur Sylvain Labelle, ancien pompier de la Ville et bénévole pour la Ligue navale de Boisbriand, décédé le 15 avril à l'âge de 51 ans;
- madame Lucia Bouchard, mère de Line Fortin, agente au Service des ressources humaines et de la paie, décédée le 24 avril à l'âge de 88 ans.

RÉSOLUTION 2019-05-252 ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE modifier l'ordre du jour proposé en retirant les sujets suivants :

23. Entente de principe – Projet « Forestia Le Quartier » — Approuver le projet d'entente de principe et autoriser la signature de tout document donnant effet à la présente
42. Demande de permis
 - A) Approbation (conditionnelle à l'approbation de l'aménagement du mur de soutènement de la phase 2) – Permis de construction – Résidence unifamiliale (modèle Le Mille-Îles) – 120, rue Yvonne-Lacroix – Zone R-1 302.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

RÉSOLUTION 2019-05-253 SÉANCE D'INFORMATION – PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-079

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1441-079 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1441-079, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

RÉSOLUTION 2019-05-254 SÉANCE D'INFORMATION – PROJET DE RÈGLEMENT RV-1442-008

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1442-008 modifiant le Règlement RV-1442 sur la construction en ce qui a trait à l'installation d'un système de recharge de véhicules électriques.

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1442-008, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

RÉSOLUTION 2019-05-255 AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – GARAGE DÉTACHÉ – 70, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI – ZONE R-1 205 – DOSSIER 1902-DM-363

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au garage détaché à être érigé au 70, chemin de l'Île-de-Mai sur le lot 2 109 428 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 205.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 4,93 mètres la marge avant entre le garage détaché et la ligne de lot, représentant une dérogation de 2,07 mètres, soit 30 % inférieure à la norme minimale de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette propriété.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-05-256
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS
MINEURES – BÂTIMENT MULTIFAMILIAL – 1295, RUE DE LA COMMUNE –
ZONE R-3 274 – DOSSIER 1903-DM-365**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relatives au bâtiment multifamilial situé au 1295, rue de la Commune sur le lot 2 106 562 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-3 274.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogations mineures.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir pour le bâtiment multifamilial situé au 1295, rue de la Commune sur le lot 2 106 562 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne :

- à 6,96 mètres la marge avant entre le bâtiment et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,04 mètre, soit 0,57 % inférieure à la norme minimale de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone;
- à 3,47 mètres la marge latérale entre le bâtiment et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,03 mètre, soit 0,86 % inférieure à la norme minimale de 3,5 mètres prescrite à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-05-257
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
– PHASE 2 DU PROJET DISTRICT 23 – 6485, RUE DORIS-LUSSIER –
ZONE I-2 481 – DOSSIER 1903-DM-369**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative à la phase 2 du projet District 23 à être érigé au 6485, rue Doris-Lussier sur le lot projeté 5 670 938 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-2 481.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 0,14 le ratio espace bâti/terrain, représentant une dérogation de 0,01, soit 1 % inférieure à la norme minimale de 0,15 prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette propriété.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-05-258
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019 et celui des séances extraordinaires des 10 avril, 26 avril et 1^{er} mai 2019 tels que soumis.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-05-259
RÈGLEMENT RV-1441-076 – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 2 avril 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-076 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la réduction de la marge arrière minimale requise dans la zone R-1 423.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-05-260
RÈGLEMENT RV-1441-077 – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 2 avril 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-077 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création de dispositions ayant trait à la location de logement de particuliers.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-05-261
RÈGLEMENT RV-1441-078 – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 2 avril 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-078 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à la culture, la transformation et la vente de cannabis à des fins médicales.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-05-262
RÈGLEMENT RV-1442-007 – ADOPTION

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 5 mars 2019;

ATTENDU que le règlement n'est pas assujéti au processus d'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 2 avril 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1442-007 modifiant le Règlement RV-1442 sur la construction en ce qui a trait à la fondation d'une construction accessoire de grande superficie.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-05-263
RÈGLEMENT RV-1630-1 – ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été présenté par la mairesse et a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 2 avril 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAULT

D'adopter le Règlement RV-1630-1 modifiant le Règlement RV-1630 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Boisbriand suite à l'élection générale 2017.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-05-264
RÈGLEMENT RV-1665 – ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 2 avril 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAULT

D'adopter le Règlement RV-1665 décrétant des travaux de réaménagement du parc Charbonneau et leur financement par emprunt, au montant de 11 021 000 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-05-265
RÈGLEMENT RV-1666 – ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 2 avril 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1666 prévoyant le remplacement de vannes et d'une section de conduite d'aqueduc à l'intersection des boulevards du Faubourg et de la Grande-Allée et décrétant un emprunt à cette fin, au montant de 200 000 \$.

Adoptée

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-05-266
RÈGLEMENT RV-1441-079**

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1441-079 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-05-267
RÈGLEMENT RV-1442-008**

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1442-008 modifiant le Règlement RV-1442 sur la construction en ce qui a trait à l'installation d'un système de recharge de véhicules électriques.

Le projet de règlement est déposé.

**RÉSOLUTION 2019-05-268
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 8 mars au 11 avril 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-05-269
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2019 montrant un total des activités de 4 935 162 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-05-270
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA TRÉSORIÈRE DE LA VILLE ET
DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER SE
TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018**

Allocution de la mairesse sur les résultats de l'exercice financier 2018 et remerciements à l'ensemble de l'équipe municipale.

Avant de procéder au dépôt du rapport financier de l'exercice 2018, madame la mairesse invite les citoyens présents dans la salle à consulter le « Sommaire des informations financières au 31 décembre 2018 » distribué dans la salle et commente les éléments prédominants.

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière de la Ville dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, transmis conformément à l'article 108.3 de cette loi pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018;

En conséquence il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accuser réception du dépôt du rapport financier de la trésorière et du rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-05-271
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 13 MAI 2019 AU MONTANT DE 4 770 000 \$
— ADJUDICATION**

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission d'obligation indiquée en titre, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

ATTENDU QUE le détail de ces soumissions se lit comme suit :

1 — VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

898 000 \$	1,95000 %	2020
922 000 \$	1,95000 %	2021
880 000 \$	2,00000 %	2022
874 000 \$	2,10000 %	2023
1 196 000 \$	2,20000 %	2024

Prix : 99,11500

Coût réel : 2,39223 %

2 — VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

898 000 \$	1,95000 %	2020
922 000 \$	2,00000 %	2021
880 000 \$	2,00000 %	2022
874 000 \$	2,15000 %	2023
1 196 000 \$	2,20000 %	2024

Prix : 99,11280

Coût réel : 2,41115 %

3 — FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

898 000 \$	2,00000 %	2020
922 000 \$	2,00000 %	2021
880 000 \$	2,05000 %	2022
874 000 \$	2,15000 %	2023
1 196 000 \$	2,25000 %	2024

Prix : 99,13600

Coût réel : 2,43538 %

4 — MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

898 000 \$	1,95000 %	2020
922 000 \$	2,00000 %	2021
880 000 \$	2,05000 %	2022
874 000 \$	2,15000 %	2023
1 196 000 \$	2,25000 %	2024

Prix : 99,10626

Coût réel : 2,44234 %

5 — BMO NESBITT BURNS INC.

898 000 \$	1,90000 %	2020
922 000 \$	2,00000 %	2021
880 000 \$	2,00000 %	2022
874 000 \$	2,10000 %	2023
1 196 000 \$	2,25000 %	2024

Prix : 99,03000

Coût réel : 2,44431 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

ATTENDU QUE conformément au pouvoir qui a été délégué à la trésorière en vertu du Règlement RV-1072 adopté le 21 novembre 1995, elle a adjugé l'émission d'obligations de 4 770 000 \$ à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC., et ce, en accord avec l'article 555.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1);

ATTENDU QUE la trésorière a demandé à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

De prendre acte du dépôt par la trésorière du procès-verbal de l'adjudication de la vente d'obligations au montant de 4 770 000 \$, suite à l'appel d'offres public du 29 avril 2019, à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC., conformément au Règlement RV-1072.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-05-272
AFFECTATION DU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approprier la somme de 81 365 \$ du surplus libre accumulé pour couvrir le résidu d'honoraires à payer pour le mandat de revue des processus administratifs, pour couvrir l'implantation et l'accompagnement des Services visés suite aux recommandations découlant de ce mandat et pour accompagner et soutenir le Service de sécurité incendie dans l'expansion de ses offres de service.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-05-273
SOUMISSIONS – ACQUISITION DE PHOTOCOPIEURS NEUFS 2019 ET
ENTRETIEN POUR SOIXANTE (60) MOIS – CONTRAT 2019-1689 –
RÈGLEMENT RV-1658**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'acquisition de photocopieurs neufs 2019 et leur entretien pour une période de soixante (60) mois, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)	MONTANT RÉVISÉ (taxes incluses)
Les Équipements de bureau des Laurentides inc. 2099, boulevard Curé-Labelle Saint-Jérôme (Québec) J7Y 1S7	100 857,80 \$	
Copicom Solutions inc. 9241, rue Thimens Pierrefonds (Québec) H8Y 0A1	106 898,01 \$	
Juteau & Ruel inc. 70, rue Bélanger Saint-Jérôme (Québec) J7Z 1A1	108 669,82 \$	102 669,81 \$
Groupe de Technologie QRX 970, montée de Liesse, suite 309 Saint-Laurent (Québec) H4T 1W7	123 080,74 \$	123 126,74 \$
Ricoh Canada inc. 16 776, route Transcanadienne, unité 100 Kirkland (Québec) H9H 4M7	132 343,99 \$	

ATTENDU la recommandation de la directrice du Service des technologies de l'information du 9 avril 2019;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 2 avril 2019.

D'accepter l'offre de Les Équipements de bureau des Laurentides inc. au montant de 100 857,80 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour l'acquisition de photocopieurs neufs 2019 et l'entretien pour une période de soixante (60) mois, le contrat 2019-1689, réparti comme suit :

- un montant de 30 640,84 \$ toutes taxes comprises, pour l'acquisition des photocopieurs;
- un montant de 70 216,96 \$ toutes taxes comprises, pour les frais d'utilisation par copie, ajusté selon le volume réel d'utilisation.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-05-274

SOUSSIONS – TRAVAUX DE MODIFICATION DU SYSTÈME D'ÉVACUATION, AJOUT D'UNE GRILLE D'ÉVACUATION ET AJOUT DE CAPTEURS À LA SOURCE DANS LA SECTION GARAGE DES ATELIERS MUNICIPAUX – CONTRAT 2019-1692 – RÉGLEMENT RV-1608

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de modification du système d'évacuation, l'ajout d'une grille d'évacuation et l'ajout de capteurs à la source dans la section du garage des ateliers municipaux, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Groupe Promécanic ltée 1770, rue Cunard Laval (Québec) H7S 2B2	107 041,73 \$

ATTENDU la recommandation de la firme Carbonic inc. du 9 avril 2019 et la recommandation du directeur du Service du génie du 11 avril 2019;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 2 avril 2019.

D'accepter l'offre de Groupe Promécanic ltée au montant de 107 041,73 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la seule soumission conforme reçue pour les travaux de modification du système d'évacuation, d'ajout d'une grille d'évacuation et d'ajout de capteurs à la source dans la section du garage des ateliers municipaux, le contrat 2019-1692.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-05-275

SOUSSIONS – TRAVAUX D'ÉLAGAGE, HAUBANAGE OU ABATTAGE D'ARBRES – CONTRAT 2019-1694 – DÉSISTEMENT DU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour les travaux d'élagage, d'haubanage ou d'abattage d'arbres, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Arboplus inc. 14165, rue Gabrielle-Roy Mirabel (Québec) J7J 0E2	82 979,47 \$
Coupes Forexpert inc. 170, rue Des Sarcelles Saint-Colomban (Québec) J5K 2B9	90 241,01 \$
Service d'arbres Nature inc. 102-115, rue Gaston-Dumoulin Blainville (Québec) J7C 6B4	135 814,21 \$
Arbo-Design inc. 125, rang Sainte-Sophie Oka (Québec) J0N 1E0	135 814,22 \$

ATTENDU que l'offre de la compagnie Arboplus inc. a été acceptée par le directeur général le 25 avril 2019 au montant de 82 979,47 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour ce contrat;

ATTENDU que la compagnie Arboplus inc. a signifié à la Ville son retrait du marché;

ATTENDU que les prix soumis des autres soumissionnaires conformes dépassent l'estimation budgétaire;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter le retrait de la compagnie Arboplus inc. du contrat 2019-1694 ayant trait aux travaux d'élagage, d'haubanage ou d'abattage d'arbres couvrant la période se terminant le 31 décembre 2019.

DE réaliser la garantie de soumission au montant de 1 000 \$ conformément aux dispositions du cahier des charges générales.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-05-276
CONSEIL – DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE désigner le conseiller Érick Rémy maire suppléant conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), à compter du 8 mai 2019 jusqu'à la désignation de son remplaçant.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-05-277
CANDIDATURE DE LA MAIRESSE À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES
MUNICIPALITÉS**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'appuyer la candidature de la mairesse Marlene Cordato à la Fédération canadienne des municipalités pour la période de juin 2019 à juin 2020.

DE s'engager à assumer les coûts liés à sa participation aux réunions prévues.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-05-278
CÉLÉBRANT COMPÉTENT – NOMINATION**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

DE demander au ministère de la Justice de désigner Me Maude Mongrain, greffière adjointe, célébrant compétent pour célébrer les mariages civils et les unions civiles.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-05-279
COMITÉ SUR LA REDDITION DE COMPTE – DÉPÔT DU RAPPORT DU
MOIS D'AVRIL 2019**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE prendre acte du dépôt du rapport du comité sur la reddition de compte du 16 avril 2019 conformément au Règlement RV-1650 sur la gestion contractuelle.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-05-280
CONCIERGERIE DU CHALET DU PARC PELLERIN, DES ATELIERS
MUNICIPAUX, DE L'HÔTEL DE VILLE, DU CENTRE CULTUREL ET DE LA
PÉPINIÈRE MUNICIPALE – CESSATION DES CONTRATS**

ATTENDU que plusieurs contrats de conciergerie ont été convenus avec M. Yvan Gauthier faisant affaire sous la raison sociale Entretien Nettoibec enr., couvrant la période du 1er avril au 20 décembre 2019, mais que les parties se sont entendues pour y mettre fin en date du 1er mai 2019;

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver la cessation des contrats intervenus entre M. Yvan Gauthier faisant affaire sous la raison sociale Entretien Nettoibec enr. et la Ville, numéros 2016-1530, 2018-1609, 2018-1635, 2018-1658 ainsi que le contrat de conciergerie à la pépinière municipale, à compter du 1er mai 2019.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tout document donnant effet à la présente, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-05-281
ENTENTE – TRAVAUX DE BRANCHEMENT ET DE RACCORDEMENT AUX SERVICES MUNICIPAUX – RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 3400, AVENUE MOISHE – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2019-02-103

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE modifier la résolution 2019-02-103 en ajoutant à son libellé les décisions suivantes :

D'approuver l'entente intervenue entre la Ville et le propriétaire du lot 5 778 074 du cadastre du Québec, fixant les conditions requises pour l'émission d'un permis de construction d'une résidence unifamiliale et d'un permis de raccordement temporaire des entrées de service, selon les plans de construction préparés par Étienne Villiard, ingénieur, le 16 novembre 2018.

D'approuver la demande de permis de raccordement temporaire des entrées de service aux conduites municipales existantes de l'avenue Moïse.

DE confirmer qu'en cas de divergences ou d'incompatibilité entre l'entente intervenue avec le Propriétaire du lot 5 778 074 et la résolution 2019-02-103, telle que modifiée par la présente résolution, les termes de ladite entente prévaudront.

D'autoriser le directeur général à signer tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-05-282
BAIL – TELUS COMMUNICATIONS INC. – 999, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver le projet de bail d'emplacement avec Telus communications inc. pour la location d'un espace à l'aréna pour l'installation d'équipements de télécommunication, couvrant la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2024.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-05-283
ENGAGEMENT – RASSEMBLEMENT DE BOISBRIAND DE LA GRANDE
JOURNÉE DES PETITS ENTREPRENEURS 2019**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver le projet d'engagement de la Ville auprès de l'organisme Petits entrepreneurs, à titre de tiers répondant de l'événement « Rassemblement de Boisbriand de La grande journée des petits entrepreneurs 2019 » du 15 juin prochain.

D'autoriser madame Valéry Maynard, adjointe au cabinet de la mairesse, responsable des communications et des projets spéciaux à signer le projet d'engagement tel que soumis.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-05-284
DISPOSITION DE BIENS – VENTE D'UN ENSEMBLE D'OUTILS DE
DÉSINCARCÉRATION**

ATTENDU que le Service de sécurité incendie souhaite se départir d'un ensemble d'outils de désincarcération hydrauliques usagé de marque Genesis 2007;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Placide souhaite se porter acquéreur de l'ensemble d'outils au prix de sa valeur réelle;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver la vente à la Municipalité de Saint-Placide d'un ensemble d'outils de désincarcération 2007 de marque Genesis pour la somme de 2 500 \$ sans taxes, sans garantie.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-05-285
AUTORISATION PERMANENTE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC –
EMPRISE DU CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – PARTIE DU LOT 3 005 379**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'accorder une autorisation permanente d'occupation du domaine public municipal à 42nd Street Design Inc. lui permettant d'occuper une partie du lot 3 005 379 du cadastre du Québec, d'une superficie de 58,6 mètres carrés pour l'aménagement et le maintien de cases de stationnement pour la bâtisse commerciale située au 109, chemin de la Grande-Côte, pour une période de cinq (5) ans à compter du 1^{er} juillet 2019.

D'approuver les modalités prévues au projet d'autorisation soumis.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-05-286
CESSION DU LOT 3 411 388 – BORDURE DE LA RUE JEAN-BESRÉ**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'accepter la promesse de cession par Habitations L. Desjardins Inc. à la Ville d'un terrain longeant une partie de la rue Jean-Besré étant le lot 3 411 388 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, selon les modalités prévues à l'offre soumise.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-05-287
ACQUISITION DE LA MAISON ABRAHAM-DUBOIS – 331, CHEMIN DE LA
GRANDE-CÔTE – LOT 6 138 102**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver le projet d'acte de cession par Construction GAB inc. du lot 6 138 102 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, avec bâtisse y érigée portant le numéro 331, chemin de la Grande-Côte.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-05-288
PROMESSE D'ACHAT – PARTIE DU LOT 2 769 590 LONGEANT LE
BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accepter la promesse d'achat de Placements Marc Montour d'une partie du lot 2 769 590 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie approximative de 2167 mètres carrés, sans bâtisse, pour la somme de 256 579,29 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-05-289
ÉTABLISSEMENT DE SERVITUDE – PROJET DISTRICT 23, PHASE 2 –
PARTIE DU LOT 2 506 951**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver le projet d'acte de servitude de passage sur une partie du lot 2 506 951 du cadastre du Québec, propriété de 4 277 643 Canada Inc., au bénéfice du Syndicat des copropriétaires de la tour 1 du District 23 et de la Ville de Boisbriand.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-05-290
APPROBATION DE DOCUMENTS CADASTRAUX – LOT
PROJETÉ 6 296 381 – PARTIE DE LA RUE FERLAND**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver les documents cadastraux préparés par Éric Chalifour, arpenteur-géomètre, le 14 janvier 2019 sous le numéro 2996 de ses minutes ayant trait au lot projeté 6 296 381 du cadastre du Québec.

D'autoriser la greffière à signer tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-05-291
GESTION DES EAUX PLUVIALES – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU
BÂTIMENT SITUÉ AU 4640, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE –
DEMANDE D'AUTORISATION**

ATTENDU que les travaux d'agrandissement du bâtiment situé sur le lot 3 303 472 du cadastre du Québec au 4640, boulevard de la Grande-Allée incluent le projet de gestion des eaux pluviales et que ce projet, tel que soumis, ne contrevient à aucun règlement municipal en vigueur applicable aux travaux et dont la juridiction relève de la municipalité;

ATTENDU que le lot est situé à l'extérieur de l'aire retenue pour fin agricole ainsi qu'à l'extérieur de la zone inondable;

ATTENDU que la Ville ne s'oppose pas à la délivrance d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser la firme Grenier Expert Conseil à solliciter auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) l'autorisation pour des travaux de gestion des eaux pluviales tels que soumis dans le cadre des travaux d'agrandissement du bâtiment situé sur le lot 3 303 472 du cadastre du Québec.

D'obtenir du propriétaire, 9288-8882 Québec Inc., l'engagement de transmettre au ministère (MELCC) une attestation d'un ingénieur sur la conformité des travaux avec l'autorisation accordée lorsque ces travaux seront terminés.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-05-292
SIGNALISATION – TRAVERSE PIÉTONNIÈRE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'établir une traverse piétonnière sur le chemin de la Rivière-Cachée à l'intersection de l'avenue Moïshe.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-05-293

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME « PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2019-2020 »

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE présenter une demande de subvention auprès du ministre de la Culture et des Communications dans le cadre du projet « Projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020 ».

DE confirmer l'engagement de la Ville à autofinancer entièrement l'aide financière à recevoir du ministère de la Culture et des Communications, au financement du développement de la collection de la bibliothèque de Boisbriand pour 2019-2020.

DE désigner madame Myriam Harvey, bibliothécaire, mandataire de ce dossier.

D'autoriser madame Myriam Harvey à signer tout document donnant effet à la présente consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-05-294

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET « PROGRAMME DE PROMOTION DU FRANÇAIS LORS D'ACTIVITÉS CULTURELLES »

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE présenter une demande de subvention auprès du ministre de la Culture et des Communications pour un projet de promotion de la langue française à travers le rap auprès d'une clientèle adolescente et jeune adulte dans le cadre du projet « Programme de promotion du français lors d'activités culturelles ».

DE désigner madame Myriam Harvey, bibliothécaire, mandataire de ce dossier.

D'autoriser madame Myriam Harvey à signer tout document donnant effet à la présente consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-05-295
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser l'Association de crosse de la Rive-Nord à obtenir un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour vendre et servir des boissons alcooliques dans les gradins de la patinoire numéro 1 de l'aréna de Boisbriand lors des parties prévues au calendrier soumis de la saison 2019.

DE permettre à ces occasions la consommation de boissons alcooliques dans des contenants de plastique uniquement et de charger les responsables de l'organisme d'en contrôler l'utilisation.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-05-296
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accorder un don de 500 \$ à la Fondation du Collège Lionel-Groulx pour financer une bourse d'encouragement aux études à être remise lors de la cérémonie du 8 mai 2019.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-05-297
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accorder un don de 1 149,75 \$ à l'organisme Le Bouclier Prévention pour l'achat de cinquante casques de vélo à être remis à des enfants de la Ville lors du « Défi Tête La Première » de la journée de la Famille active qui se tiendra le 1^{er} juin prochain.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-05-298
TOURISME LAURENTIDES – ADHÉSION 2019-2020**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

DE renouveler l'adhésion de la Ville à l'organisme Tourisme Laurentides pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 au coût de 485,64 \$ plus les taxes applicables.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-05-299
ENGAGEMENT POUR LA SAUVEGARDE DES MONARQUES — INITIATIVE
« VILLE AMIE DES MONARQUES » DE LA FONDATION DAVID SUZUKI**

ATTENDU QUE la Fondation David Suzuki, en partenariat avec l'Espace pour la vie, ont lancé l'initiative « Ville amie des monarques » pour inciter les municipalités à poser des gestes concrets pour protéger le monarque;

ATTENDU QUE cette initiative a pour objectif la mise en place de mesures visant la restauration des habitats du monarque et la sensibilisation des citoyens;

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE s'inscrire à l'initiative créée par la Fondation David Suzuki en partenariat avec l'Espace pour la vie pour être certifiée « Ville amie des monarques ».

DE s'engager à contribuer à la restauration des habitats du monarque en poursuivant l'implantation de mesures de protection de l'espèce et en encourageant les citoyens à participer à cet effet.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-05-300
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de mars 2019 montrant un total mensuel de 4 492 470 \$ et un cumulatif de 35 706 278 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-05-301
APPROBATION D'UN CONCEPT ARCHITECTURAL ET D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION – RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (MODÈLE SOLARIA) – 160, RUE YVONNE-LACROIX – ZONE R-1 303

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 3 avril 2019 portant le numéro R-19-CU-4098 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation d'un concept architectural et la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale à être implantée sur le lot 5 799 259 au 160, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 303 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Dessin RG le 14 février 2019;
- plan d'implantation préparé par Legault Trudeau arpenteurs-géomètres le 25 février 2019;
- simulations visuelles.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-05-302
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION – DISTRICT 23, PHASE 2 – 6485, RUE DORIS-LUSSIER – ZONE I-2 481

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 3 avril 2019 portant le numéro R-19-CU-4103 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction de la phase 2 du projet District 23 à être implantée sur le lot projeté 5 670 938 au 6485, rue Doris-Lussier dans la zone I-2 481 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- document de présentation préparé par DKA Architectes le 13 mars 2019;
- plan d'implantation et des élévations préparé par DKA Architectes le 12 avril 2019;
- plan d'aménagement paysager préparé par Beaupré Associés le 2 février 2017;
- plan d'implantation préparé par Cusson Létourneau arpenteurs-géomètres le 12 janvier 2017.

Cette approbation est conditionnelle :

- à la signature d'un acte de servitude de passage permettant le passage des véhicules d'urgence;
- au dépôt d'une garantie financière de 100 000 \$ pour l'aménagement paysager.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-05-303
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION – 4700
À 4740 ET 4750 À 4790, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS – ZONE R-3 407

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 1er mai 2019 portant le numéro R-19-CU-4129 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante résidentielle du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de construction pour deux bâtiments résidentiels à être érigés aux 4700 à 4740 et 4750 à 4790, rue des Francs-Bourgeois dans la zone R-3 407 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Asselin architecture Inc. le 25 avril 2019;
- plan projet d'implantation préparé par Groupe SR le 25 avril 2019;
- plan d'aménagement paysager préparé par Conception paysage le 29 avril 2019.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 15 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-05-304
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
GARAGE DÉTACHÉ – 70, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI – ZONE R-1 205

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 3 avril 2019 portant le numéro R-19-CU-4095 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction d'un garage détaché à être implantée sur le lot 2 109 428 au 70, chemin de l'Île-de-Mai dans la zone R-1 205 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Conception Manica le 12 mars 2019;
- simulation visuelle préparée par Conception Manica.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-05-305
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT ET
DE RÉNOVATION – BÂTIMENT COMMERCIAL F1A (IGA) – 2605, RUE
D'ANNEMASSE – ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 3 avril 2019 portant le numéro R-19-CU-4099 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de permis d'agrandissement et de rénovation du bâtiment commercial F1A (IGA) situé au 2605, rue d'Annemasse dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Neuf Architectes le 8 avril 2019;
- plan d'aménagement paysager préparé par Fahey et associés le 16 avril 2019;
- simulations visuelles préparées par Neuf Architectes le 26 mars 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-05-306
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS POUR RECONFIGURATION
DU STATIONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DE LA BANDE RIVERAINE –
INSTITUT DE L'ŒIL DES LAURENTIDES – 4800, RUE AMBROISE-
LAFORTUNE – ZONE I-1 480**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme du 5 septembre 2018 portant le numéro R-18-CU-3096 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis pour la reconfiguration du stationnement et l'aménagement de la bande riveraine pour l'Institut de l'œil des Laurentides situé au 4800, rue Ambroise-Lafortune dans la zone I-1 480 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plans de réaménagement du stationnement préparés par DKA Architectes le 17 décembre 2018;
- plan d'aménagement paysager préparé par Beaupré Associés le 12 février 2019, révisé le 17 avril 2019.

Cette approbation est conditionnelle à l'obtention du certificat du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques autorisant les travaux à réaliser dans la bande riveraine.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-05-307
APPROBATION D'UNE DEMANDE D'AMÉNAGEMENT EN COUR
ARRIÈRE – PHASE 2 DU PROJET YVONNE-LACROIX – ZONE R-1 302

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 3 avril 2019 portant le numéro R-19-CU-4097 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis d'aménagement paysager en cour arrière pour la phase 2 du projet Yvonne-Lacroix, du côté de la Terrasse Filion dans la zone R-1 302 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au document suivant :

- plan d'aménagement paysager préparé par Kim Descoteaux le 5 mars 2019.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 30 000 \$ pour la réalisation des travaux.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-05-308
APPROBATION D'UN CONCEPT ARCHITECTURAL – SAN LEON,
PHASES 2 ET 3 – RUE DES FRANCS-BOURGEOIS – ZONE R-3 407

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 3 avril 2019 portant le numéro R-19-CU-4101 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement à dominante résidentielle du Faubourg Boisbriand, la demande de modification du concept architectural des phases 2 et 3 du projet San Leon à être érigé sur le lot 4 206 421, rue des Francs-Bourgeois, dans la zone R-3 407 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- document de présentation préparé par Lafond Architecte le 27 mars 2019;
- élévation des bâtiments préparés par Lafond Architecte le 27 mars 2019.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-05-309

**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CONCEPT D'AFFICHAGE –
BÂTIMENT INDUSTRIEL – 3695, AVENUE DES GRANDES-TOURELLES –
ZONE I-1 404**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 3 avril 2019 portant le numéro R-19-CU-4091 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante industrielle du Faubourg Boisbriand, la demande d'approbation du concept d'affichage pour le bâtiment industriel situé au 3695, avenue des Grandes-Tourelles dans la zone I-1 404 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- concept d'affichage préparé par Enseignes Landreville reçu le 15 mars 2019;
- plan et simulation de l'enseigne préparés par Enseignes Landreville le 3 octobre 2018.

Cette approbation est conditionnelle au remplacement du lettrage de polychlorure de vinyle (PVC) par un matériau plus durable tel l'aluminium avec « espaceur ».

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-05-310

**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
PROJET D'ENSEIGNES – SIGNIFY – 640, BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN –
ZONE I-1 129**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 3 avril 2019 portant le no R-19-CU-4090 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseignes pour l'entreprise Signify située au 640, boulevard du Curé-Boivin dans la zone I-1 129 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux plan et simulation des enseignes préparés par Enseignes Barbo le 26 février 2019.

Cette approbation est conditionnelle à ce que la hauteur de l'enseigne détachée soit réduite à 4 mètres au maximum et que l'épaisseur des lettres sur celle-ci soit augmentée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-05-311
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE MURALE – MEDICAL DESIGN – 3985, RUE ALFRED-
LALIBERTÉ – ZONE I-2 472**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 3 avril 2019 portant le no R-19-CU-4089 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour l'entreprise Medical Design située au 3985, rue Alfred-Laliberté dans la zone I-2 472 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux plan et simulation de l'enseigne préparés par Enseignes Barbo le 25 février 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-05-312
DEMANDE D'EXEMPTION – CASE DE STATIONNEMENT – 235, MONTÉE
SANCHE**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 3 avril 2019 portant le no R-19-CU-4093 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage, la demande d'exemption de fournir une (1) case de stationnement pour le bâtiment multifamilial situé sur le lot 3 005 427 du cadastre du Québec au 235, montée Sanche, circonscription de Terrebonne, dans la zone R-3 115.

DE verser la somme de 3 000 \$ perçue pour l'exemption au fonds de stationnement (poste budgétaire 01-159-91-000).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-05-313
ORGANIGRAMME DU SERVICE DE LA TRÉSORERIE ET DU SERVICE DES
RESSOURCES HUMAINES ET DE LA PAIE**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE créer le poste de technicien à la paie et comptabilité au Service de la trésorerie.

D'abolir le poste de technicien à la paie au Service des ressources humaines et de la paie.

DE modifier le nom du Service des ressources humaines et de la paie pour qu'il soit désigné comme étant le Service des ressources humaines.

DE procéder à la mise à jour des organigrammes du Service des ressources humaines et du Service de la trésorerie.

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à prendre toute action requise en respect de la convention collective pour donner effet à la présente.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les élus par la suite prennent la parole à tour de rôle.

RÉSOLUTION 2019-05-314 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE lever la séance à 21 h 25.

Adoptée